

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Éléphants

UTILISATION DES STOCKS D'IVOIRE, L'AUGMENTATION DES DESTRUCTIONS D'IVOIRE

1. Le présent document a été soumis par le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie¹ et le Kenya.²

Cas de destruction d'ivoire entre 2011 et 2014

2. L'accélération du braconnage des éléphants et de la contrebande d'ivoire au cours des trois ans qui ont précédé la réunion du comité permanent de la CITES en juillet 2014 a incité plusieurs pays à procéder à des destructions de l'ivoire en possession de l'État, généralement à la suite de saisies par les autorités chargées de l'application de la loi, et à les rendre publiques. Onze destructions publiques ont ainsi eu lieu dans 10 pays différents (dont 2 en Chine). Plus de la moitié se sont déroulées dans les six mois qui ont précédé la réunion du comité permanent de la CITES. Toutes ont fait l'objet d'une couverture médiatique, parfois très importante.

Les données correspondantes sont résumées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 Destructions entre 2011 et la réunion du comité permanent de la CITES en juillet 2014

Pays	Année	Ivoire détruit (en tonnes si possible)	Commentaires
Kenya	2011	> 5,0	
Gabon	2012	4,8	
Philippines	2013	> 4,2	
Inde	2013		Doute si effectivement eu lieu.
USA	2013	5,4	
Chine	2014	6,0	Guangdong
Chine HK RAS	2014	> 28,0	Par tranches mensuelles prévues pendant toute l'année à partir de mai 2014.

¹ Note du Secrétariat: aucune soumission officielle du présent document n'a été reçue de la part de ce pays.

² Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Pays	Année	Ivoire détruit (en tonnes si possible)	Commentaires
France	2014	3,0	
Tchad	2014	1,1	
Belgique	2014	1,5	
Portugal	2014		
TOTAL DES CAS : 11			

Reconnaissance par le Comité permanent de la CITES

3. Pour la première fois, le comité permanent de la CITES a reconnu en juillet 2014 le processus de destruction de l'ivoire obtenu légalement et illégalement dans le Document Com 9 intitulé *UTILISATION DES STOCKS D'IVOIRE*. Le Comité permanent convient de ce qui suit :
- prend note des mesures mises en place par le Kenya, le Gabon, les Philippines, l'Inde, les États-Unis, la Chine y compris la RAS de Hong Kong, la France, le Tchad, la Belgique et le Portugal pour détruire des stocks d'ivoire provenant essentiellement de sources illégales depuis 2011 ;
 - demande au Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, d'élaborer des orientations³, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 9.10 (Rev. CoP15) et de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16) sur les « meilleures pratiques » à adopter pour la gestion des stocks d'ivoire légaux et illégaux et de les communiquer aux Parties ;
 - encourage les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, sur demande, à aider les États de l'aire de répartition et d'autres pays, le cas échéant, à planifier et à mettre en œuvre des mesures de gestion des stocks d'ivoire aux fins des présentes recommandations ;
 - demande au Secrétariat de présenter un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le paragraphe b) à la 66^e session du Comité permanent.

Cas de destruction d'ivoire entre juillet 2014 et août 2015

4. Depuis juillet 2014, de nombreux facteurs ont donné un nouvel élan aux destructions d'ivoire, avec une moyenne d'1 destruction par mois en 2015. Les principaux de ces facteurs comprennent la légitimité conférée par la décision du comité permanent de la CITES, la campagne ininterrompue en faveur de la destruction menée par nombre d'ONG au niveau national et mondial ; le soutien technique et financier apporté par des organes tels que l'Initiative pour la protection des éléphants et les révélations d'une pression accrue sur les populations d'éléphants et du braconnage impitoyable pour alimenter les marchés de l'ivoire illégal. Les données correspondantes sont réunies dans le tableau 2 ci-dessous.

³ * Le terme « orientations » peut notamment recouvrir les mesures de sécurité, les procédures d'inventaire, la transparence du suivi, la déclaration des coûts de stockage/sécurisation, les méthodes de destruction, le prélèvement et l'analyse d'ADN, la surveillance avant et après la destruction ou l'utilisation des matériaux résiduels.

Tableau 2 Destructures depuis la réunion du comité permanent de la CITES en juillet 2014

Pays	Années	Quantité d'ivoire détruit (en tonnes si possible)	Commentaires
China HK SAR	Août 2014	Inclus dans le tableau 1	Jusqu'à 5 destructions (mensuelles) depuis août 2014
Inde	Novembre 2014		Incinération de divers produits animaux – Delhi
Kenya	Mars 2015	15,0	Le gouvernement doit détruire les stocks restants pour fin 2015
Éthiopie	Mars 2015	6,1	
EAU (Dubai)	Avril 2015	> 10,0	
Rép du Congo	Avril 2015	4,7	Totalité des stocks
Chine	Mai 2015	0,6	Engagement à mettre fin à tout commerce de l'ivoire
USA	Juin 2015	1,0	>1 tonne USA Times Square
Mozambique	Juillet 2015	2,4	
Thaïlande	Août 2015	> 2,0	Cérémonie avec la participation de chefs religieux

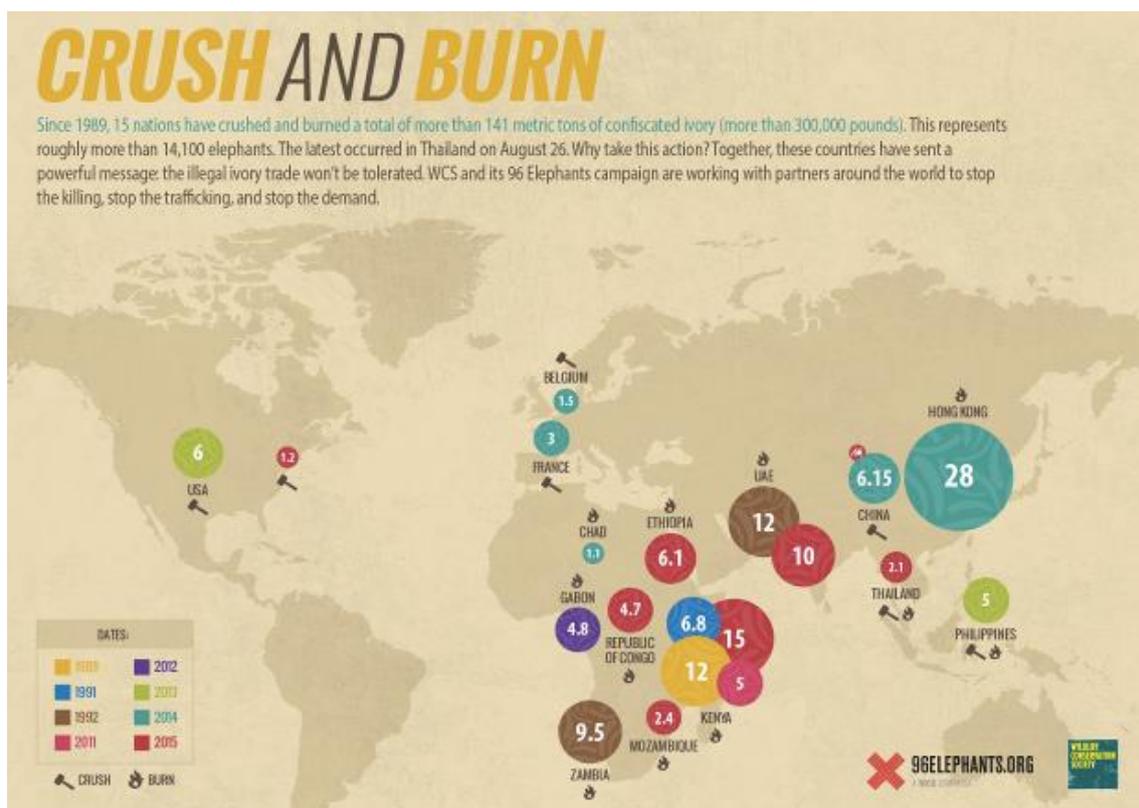
5. Des rapports ont établi qu'au moins trois autres pays envisageaient de détruire leur ivoire : le Malawi 4, la Nouvelle-Zélande 5 et le Viêtnam. Les tableaux ci-dessus ne comprennent pas les quantités relativement minimales d'ivoire essentiellement manufacturé détruit symboliquement par certaines ONG, ni les pays qui détruisent régulièrement de l'ivoire avec d'autres produits animaux saisis par leurs autorités chargées de l'application de la loi, par exemple l'Allemagne et le Royaume-Uni.

⁴ *Le Malawi devait détruire des stocks de 2,6 tonnes d'ivoire introduit en contrebande depuis le Mozambique et la Tanzanie le 18 septembre, mais l'opération a été retardée de 90 jours sur injonction du tribunal obtenue par les autorités tanzaniennes qui cherchent à suivre la trace de l'ivoire, preuve dans des procédures pénales.*

⁵ http://www.parliament.nz/resource/mi-nz/50SCFDT_EVI_50DBHOH_PET3203_1_A401613/5a948b6a5e2e69c8f34d82bd39bf064b023afee7

Illustration des destructions d'ivoire depuis 1989

5. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des destructions d'ivoire depuis 1989.



Avec nos remerciements à la *Wildlife Conservation Society*

Recommandation

6. Il est requis du Comité permanent de la CITES qu'il soutienne les actions de destruction de stocks d'ivoire, entreprises par l'Ethiopie, Hong Kong, l'Inde, le Kenya, la Mozambique, la République du Congo, la Thaïlande, les Emirats Arabes Unis et les Etats Unis, depuis la 65ème session du Comité permanent, en réponse à la recrudescence de braconnage d'éléphants et du commerce illégal de leur ivoire.